

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX

Commune d'ALBIAS

Séance du 18 décembre 2025

Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme MAGNANI Véronique, Maire.

Présents : 13

Votants : 15

Excusés : 2

Procurations : 2

Présents : Mmes/MM. Véronique MAGNANI (Maire), Alain BARBON, M. Thierry KAUFFER, Pierre LOBBÉ, Éric LONGUEVILLE, Michel MONESMA, Jeannette PEDRON, Olivier RENAUDEAU, Frédéric SEVOZ, Martine SICARD, Hélène SIMOUN, Céline VALETON, Thierry VEYRES.

Absent(es)/Excusé(es) : Mmes Amandine DORIZON, Chantal GARCIA,

Pouvoirs : Mme Ghislaine RODRIGUEZ donne pouvoir à Mme Hélène SIMOUN

Mme Marie-Christine RONCHINI donne pouvoir à M. Olivier RENAUDEAU

Secrétaire de séance : Céline VALETON

Début de la séance : 20h30

Appel et constat du quorum

Choix du/de la Secrétaire de séance

Lecture de la /des procurations

Rappel ordre du jour

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 13 novembre 2025

2. Finances

a) Ouverture anticipée de crédits

Madame le Maire explique que l'article L1612-1 du CGTC prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget de l'année en cours, l'autorité territoriale, sur autorisation de l'organe délibérant, peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser.

Elle présente la proposition :

N° de l'opération	Article	Nature de l'opération	BP 2025	Ouverture anticipée (25%) du montant budgétisé
32	231	Bâtiments publics	31 141,21 €	4 337,67 €
33	231	Église	109 192,00 €	26 335,50 €

36	2118	Acquisition foncière	100 000,00 €	25 000,00 €
47	231	Maison de la nature	230 530,00 €	47 237,50 €
50	202	PLU	20 000,00 €	5 000,00 €
51	2183	Équipements son multimédia informatique	33 000,00 €	7 960,25 €
55	231	RD 820	200 000,00 €	9 458,60 €
57	231	Pôle éducatif	631 724,99 €	153 960,27 €
59	231	Réhabilitation mairie	168 432,00 €	38 524,92 €
60	2158	Équipement de sécurité et incendie	15 000,00 €	3 750,00 €
61	2138	Acquisition immobilière	200 000,00 €	50 000,00 €
62	231	Cimetière	350 000,00 €	71 067,38 €
63	2152	Sécurité routière - Signalisation	85 000,00 €	20 941,55 €
65	231	Bâtiment exposition Delahaye	100 000,00 €	25 000,00 €
68	2188	Matériel divers	10 000,00 €	2 500,00 €
TOTAL			3 762 006,08 €	491 073,64 €

Elle soumet la proposition au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les propositions telles que visées dans le tableau ci-dessus

b) Décisions modificatives n°3, 4, 5 et 6 budget général

Madame le Maire donne lecture des écritures suivantes :

Dépenses		
Chapitres	Articles	Montants (€)
65	6582	-10 000
	6574	-12 000
	Total	-22 000
012	Articles	Montants (€)
	641	22 000
	Total	22 000

Dépense 041	Articles	Montants (€)
	231	91 721.16 €
	Total	91 721.16 €
Recette 041	Articles	Montants (€)
	238	91 721.16 €
	Total	91 721.16 €

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
204112 (204) : Bâtiments et installations	180 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	22 449,59
2138 (040) : Autres constructions	33 428,74	28152 (040) : Installations de voirie	10 979,15
231 (23) : Immobilisations corporelles en cours	-180 000,00		
Total dépenses :	33 428,74	Total recettes :	33 428,74

FUNCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
023 (023) : Virement à la section d'investissement	22 449,59	72 (042) : Production immobilisée	33 428,74
681 (042) : Dot.aux amort. & aux provisions-charges de fonct.	10 979,15		
Total dépenses :	33 428,74	Total recettes :	33 428,74

Dépenses fonctionnement		
Chapitres	Articles	Montants (€)
011	60612	-6 000
	Total	-6 000
66	Articles	Montants (€)
	66111	6 000
	Total	6 000

Dépenses investissement		
Chapitres	Articles	Montants (€)
23	231	-12 000
	Total	-12 000
16	Articles	Montants (€)
	1641	12 000
	Total	12 000

Madame le Maire soumet le dossier au vote du conseil :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les décisions modificatives

c) Décision modificative n°1 budget restauration scolaire

Madame le Maire donne lecture des écritures suivantes :

Dépenses		
Chapitres	Articles	Montants (€)
011	623	-5 000
	Total	-5 000
012	Articles	Montants (€)
	641	5 000
	Total	5 000

Dépenses		
Chapitres	Articles	Montants (€)
011	60623	-150
	Total	-150
65	Articles	Montants (€)
	6541	250
	Total	250

3. Administration générale

a) Mise en place de la participation sociale 2025

Madame le Maire dit que cette proposition se fait dans le cadre de l'action sociale individuelle ou collective et précise :

La commune souhaite attribuer aux agents communaux un cadeau de fin d'année, sous la forme de carte, bon ou chèque cadeau. Il est proposé, en 2025, de retenir le principe de l'établissement de chèques cadeaux, d'un montant unitaire de 150 €, étant précisé que jusqu'à 193 euros par agent, ceux-ci sont exonérés de charges fiscales. Elle propose les modalités d'attribution ci-dessous :

- Agents concernés :
 - o Stagiaires, titulaires et contractuels.les en poste
- Filières :
 - o Toutes les filières
- Montant des chèques :
 - o 150 €/ agent

Elle précise que le projet a été présenté aux agents qui l'ont adopté à l'unanimité. Elle soumet la proposition au vote de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'action sociale telle que visée ci-dessus
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général de la commune

b) Contrat d'édition

Monsieur le 1^{er} Adjoint précise :

Dans le cadre du lancement prochain d'un ouvrage concernant la commune, il s'agit ici de préciser :

- Le tarif : 18€/unité
- Les droits d'auteurs : 10% à partager entre les coauteurs. Madame MAGNANI a décidé de céder ses droits en totalité à l'IUCT Oncopole de Toulouse dans le cadre d'une gestion communale : les droits sont versés à la commune qui les reverse entièrement à l'Oncopole.

- La commission à verser au distributeur : entre 0 et 25%
 - Le montant reversé à la commune sur chaque vente : le prix de vente-la commission du distributeur-les droits d'auteurs
- Il soumet les propositions au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Pour : 10
- Abstention : 4
- Ne participe pas au vote : 1

approuve les propositions formulées par Monsieur le 1^{er} Adjoint

c) Point ressources humaines

Madame le Maire rappelle : comme chaque fin d'année, il est mis à jour le tableau des effectifs et le Rifseep : le comité social et technique sera saisi.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 13NOVEMBRE 2025

SITUATION ACTUELLE				APRES LE VOTE
Filière : Administrative	Horaire Hebdomadaire	Grade	Nbrs de poste	
Emploi				
Secrétariat général	35	ATTACHE TERRITORIAL	1	1
Secrétariat général	35	ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL	1	1
Services supports/comptabilité	35	RÉDACTEUR	1	1
Assistants administratifs au service de la population	35	ADJOINT ADMINISTRATIF	5	5
			NB Filière = 8	NB Filière = 8
Filière : Technique	Horaire Hebdomadaire	Grade	Nbrs de poste	
	17.5	ADJOINT TECHNIQUE	2	2
Agents techniques polyvalents	35	ADJOINT TECHNIQUE	5	5
Agents techniques pour l'entretien des bâtiments et animations	35	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	1	1
Agents des services techniques et écoles		AGENT DE MAÎTRISE	5	5
Responsable de productions culinaires	35	TECHNICIEN TERRITORIAL	1	1

			NB Filière = 14	NB Filière = 14
			NB Total Filière après le vote = 22	

Elle soumet la proposition au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les propositions telles que visées dans le tableau ci-dessus

4. Travaux/Aménagement du territoire

a) Cessions foncières

Monsieur le 1^{er} Adjoint :

Vu les délibérations concernant les cessions foncières, il est proposé à la vente :

N° Parcelles	Contenance (m²)	Prix de vente (€) +frais de notaire
AX N° 140 et AX n° 0013	19063	7 500
AK 319	12	60
AD 134, 227, 229, 231, 135 (Mme de Saint Paul)	547	2735
Délaissés d'autoroute		0.71
AI 305	139	695

Il soumet la proposition au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Pour : 14
- Ne participe pas au vote : 1

approuve la proposition formulée par Monsieur le 1^{er} Adjoint

b) Occupation du domaine public communal

Monsieur le 1^{er} Adjoint explique :

La convention a pour objectif la mise en place d'une servitude de passage au profit de la société CALYWATTSOL pour :

- L'enfouissement de réseaux,
- Le confortement des voies,
- L'élargissement provisoire des voies,
- La présence d'engins de chantier.

Les voies concernées :

- Chemin rural dit de Lacanal (parcelle AO0048, AP0001 et AP0002) : environ 260 m
- Route de la Rivalière et la route de Gratié : environ 650 m

Il donne lecture du projet de convention et précise que, dans le cadre de ladite convention, la société CALYWATTSOL versera à la commune un montant de 500 euros TTC/an et soumet la proposition au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Pour : 14
- Ne participe pas au vote : 1

approuve la proposition formulée par Monsieur le 1^{er} Adjoint.

- c) Travaux parcours sportif

Enlevé de l'ordre du jour.

d) Nomination de voie

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Il précise que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les noms des rues.

Dans ce contexte, Monsieur le 1^{er} Adjoint développe :

A l'instar du parking « Le Jardin d'Henri », la commune sait montrer sa reconnaissance aux personnes qui ont joué un rôle dans son développement, son bien-vivre ensemble et sa cohésion. C'est ce qui amène le conseil municipal, dans le cadre des travaux en cours sur le site du 1, avenue de Monclar, ancienne épicerie UTILE, à proposer la dénomination de **« square Denise GINESTE »** pour les espaces qui seront créés en lieu et place de l'ancienne épicerie.

Lecture du message des petits enfants de Mme Denise GINESTE :

« Madame la Maire,

Par la présente, nous souhaiterions mon frère et moi vous exprimer nos sincères remerciements pour votre implication tout au long de la démarche d'acquisition du bien de notre grand-mère Denise Gineste. Sans votre détermination, engagement et compréhension, cette vente n'aurait pu se réaliser dans ces conditions. Nous tenons également à remercier tous les membres de votre équipe du conseil municipal et les agents qui se sont investis sans compter.

De plus, nous tenons à dire notre sincère gratitude pour le choix du nom du square. Donner le nom de notre grand-mère est vraiment un grand honneur pour sa mémoire et ce qu'elle était avec ses qualités et ses défauts mais toujours intègre et fidèle à son village.

Nous souhaitons vous adresser un courrier de manière plus formelle dans les prochains jours pour clôturer ces années de collaboration.

Avec nos salutations les plus sincères.

Patrick et Marielle GINESTE les petits enfants de Denise. »

Il soumet le projet au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Pour : 14
- Ne participe pas au vote : 1

Approuve la proposition formulée par Monsieur le 1^{er} Adjoint.

5. Questions diverses/Informations

Fin du conseil municipal : 21h15